

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 410

présenté par

M. Vialay, M. Dive, M. Cattin, M. Masson, M. Schellenberger, M. Thiériot, M. Abad,
Mme Trastour-Isnart, M. Bazin, M. de Ganay, M. Hetzel, Mme Beauvais, M. Pauget, M. Verchère
et Mme Le Grip

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 25 QUATER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.